

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-BERNARD du 2 MAI 2017 à 19h30

Etaient présents : M. Bernard REY, Maire, Mme Katia PERRET, MM. Francis BLOCH, Pierre-Louis BALLEST, Adjoints au Maire.

Jean BARTHOMEUF, Françoise EYRAUD, Sandrine TESTAS, Pascale LABART, Florent PATIN, Peter WATSON, Gérard LEFEBVRE, Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s): Marie LABROSSE (pouvoir donné à F BLOCH) Josette GUERRIER (pouvoir donné à B REY), Audrey BLANC-MONOT (pouvoir donné G LEFEBVRE), Jean-Pierre PILLON (pouvoir donné à P LABART),

Secrétaire de séance : F BLOCH

Convocation faite le : 25 avril 2017

publiée le : 25 avril 2017

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 avril 2017 est approuvé, à 12 voix pour, 3 voix contre (G Lefebvre, A Blanc-Monot, JP Pillon) et 0 abstention.

M Lefebvre reproche au secrétaire de séance du conseil précédent F PATIN, de ne pas développer l'ensemble des propos tenus pendant le conseil. F PATIN a reçu par mail cette demande de l'opposition et a envoyé un mail à A Blanc-Monot lui demandant ce qu'il y avait à reprendre, sachant que : ce que vous avez développé n'apportait rien de plus au déroulé des débats.

G Lefebvre précise que lors des délibérations les noms des conseillers votant contre, pour ou s'abstenant doivent apparaître sur le procès-verbal.

B Rey explique que le compte rendu (délai d'affichage 8 jours maximum) est succinct. Dans le procès-verbal le CGCT ne prévoit pas de dire du mot à mot ; dans les villes on relate le conseil in extenso. A St-Bernard on relate le sens du débat ; il n'y a pas de la censure.

G Lefebvre : je tiens à ce que soit reporté mot à mot ce qui est dit pendant le conseil.

B Rey reprend l'explication.

G Lefebvre : il n'y a pas de dialogue possible, j'enregistre pour mes colistiers.

B Rey : vous nous attaquez en permanence, très rarement vous prenez la parole pendant le conseil pour exposer vos idées, vous enregistrez le conseil et faites à la suite un compte rendu personnel. Si vous n'êtes pas satisfait du procès-verbal saisissez le Tribunal Administratif.

G Lefebvre : tout de suite les grands mots, toujours le Tribunal Administratif.

B Rey : je vous retire la parole.

P Labart prend la parole au nom de JP Pillon absent, il regrette que des fautes d'orthographe subsistent sur le précédent PV.

DELIBERATION POUR MISE A JOUR DU TABLEAU DES INDEMNITES DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT BERNARD

Le Maire explique que le tableau des élus du conseil municipal a évolué depuis l'installation du conseil municipal en mars 2014 et qu'il convient de le remettre à jour.

Considérant que les indemnités des élus ont été revalorisées au 1^{er} janvier 2017.

Le Maire propose que les indemnités de fonction soient automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité.

II DELIBERATION CONCERNANT LA DESTINATION DU LOCAL ERP BATIMENT EX-MAIRIE

Vu le projet de réhabilitation de l'Ancienne Mairie par la société Habitat Beaujolais Val de Saône (HBVS), pour la création de 4 logements locatifs aidés, et l'aménagement d'un local accueillant du public au rez de chaussée du bâtiment de l'ancienne mairie, dans le cadre d'un bail à construction.

Le Maire propose au conseil de se prononcer sur la destination de ce local cette destination conditionnera des demandes de subventions.

Par exemple dans le cadre d'un local commercial il n'y a pas possibilité d'avoir de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux. (DETR).

Le montant de l'investissement de ce local est de 70 000€ le Sénateur Chaize, sur sa réserve parlementaire, propose une subvention de 5000€ le département 10500€ ; dans le cas d'un local mairie, 30% proviendrait de la DETR.

P Labart souhaite que ce local soit ouvert en journée, pour redonner vie au village, soit une association d'aide à la personne, ou infirmier par exemple.

J Bartheuf partage l'avis de P Labart en précisant que HBVS devrait gérer ce local.

Il faut tenir compte de la baisse des dotations.

G Lefebvre est d'accord pour un bail commercial

K Perret n'est pas d'accord pour un bail commercial. Le professionnel peut revendre à n'importe qui et la commune peut se retrouver avec un commerce qui ne lui sera peut-être pas opportun. Peut-être demander à l'association des boules de changer de salle, laisser la salle qu'ils ont à Chabrier pour prendre ce local, cette association est très vivante et fonctionne tous les jours. D'une manière générale peut-être réorganiser les locaux en fonction des associations.

PL Ballet est d'accord avec K Perret, la population augmente et la vie associative devrait augmenter aussi, on ne maîtrise pas les baux commerciaux.

S Testas : à la suite de notre décision, peut-on changer la destination de ce local ou est-il figé pour des années ? Elle souligne que les boulistes font vivre cet espace de l'ancienne mairie.

B Rey : rien n'est figé, on peut changer si le cas se présente.

P Watson est d'accord avec K Perret et souligne l'importance des subventions.

F Patin : un pôle associatif, pourquoi ne pas continuer dans ce système ? L'an prochain le Mille Club sera en travaux une salle de secours serait pas mal.

J Bartheuf : lorsqu'on a voté la réhabilitation de ce bâtiment on n'a pas précisé à quoi ce local serait destiné. Le louer rapporte de l'argent ; il faut reconnaître que Saint Bernard est très frileux en ce qui concerne le développement des activités. En ce qui concerne l'association des boules ce local sera plus petit que le local qu'ils ont actuellement.

B Rey : si nous allons vers une maison de santé, ce local est trop petit il faut 150m².

PL Ballet : il faut pouvoir se garer, le bureau de tabac ne faisait pas une grosse activité

F Bloch rejoint l'avis de F Patin, il y a déjà eu une association à l'étage de ce bâtiment, voir pour les taps ou multi-activités.

L'emplacement réservé Barret, inciter à ce qu'il y ait un commerce, c'est une porte de secours pour redynamiser le commerce.

F Heraud : installation d'une orthophoniste, le local serait assez grand et permet d'avoir une activité pendant la journée.

F Patin, l'endroit n'est pas adapté pour un commerce parking compliqué, mais pour une association.

B Rey, pour un bail commercial on ne maîtrise pas la destination. Si au bout de 5 ans le pas de porte est à vendre, afin d'éviter l'arrivée de commerces non opportuns à ce secteur du village, on devra le racheter par préemption mais au prix fort. On doit rester sage dans notre gestion financière Municipale.

F Patin souhaite obtenir les subventions.

P Labart : si c'est pour une vie associative je suis d'accord.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide à 10 voix POUR, 1 voix CONTRE (J Barhomeuf) et 4 ABSTENTIONS (P Labart, JP Pillon, A Blanc-Monot, G Lefebvre) que ce local, sera affecté en local municipal.

III – SMICTOM

PL BALLETT : le SMICTOM est maintenu en syndicat indépendant jusqu'au 31/12/2019, Le marché des déchetteries est renouvelé, début de l'entreprise PAPREC le 03/05 avec modification des horaires. Pour un meilleur fonctionnement les déchetteries seront désormais ouvertes en plus des horaires habituels, le lundi matin de 9h à 12h et le samedi en continu de 9h à 18h.

Compte administratif : résultat 2016 :

160 916€, réserve d'exploitation = 708 005€

Divers investissement 2016 : acquisition d'un bâtiment, prolongement de la recyclerie pour recyclage du papier, participation aux enfouissements des becs : St Bernard et Massieux.

Budget 2017 :

Fonctionnement = 4 462 493 €

Investissement = 847 592 €

Projet :

- achat d'un véhicule (entretien des PAV)
- Un système de vidéo surveillance sera mis en place, suite aux nombreux vols en déchetteries.
- Modification de la déchetterie du Pardy, transformation de l'accès et de l'emplacement des bennes.
- Remplacement sur 3 ans des bacs de tri
- Participation à l'enfouissement des bacs de tri à raison de 3X 5000€ par commune demandeuse (Saint Bernard va en profiter).

IV – POINT SUR LE COMITE SYNDICAL DU SleA

Suite à la réunion du 8 avril 2017 à St Vulbas, F PATIN, J BARTHOMEUF et B REY expliquent : sur la commune de St Bernard les travaux de déploiement de la fibre optique commenceront fin août 2017 (semaine 35) et s'étendront jusqu' au 1^{er} semestre 2018.

F Patin : sujet houleux, tout le monde veut la fibre optique mais personne ne veut payer. Il y a eu beaucoup de dérives budgétaire mais les travaux vont se poursuivre, il s'agit de trouver le juste milieu pour le programme de ces travaux.

Les communes apportent une participation de 3,14€ par habitant par an limité à 2017, deux tiers des communes sont d'accord.

610 prises sur la commune sont utilisables, ce qui permet de les fibrer immédiatement.

F Patin précise qu'un syndicat mixte serait créé en 2018, la région veut un audit financier et technique avant de s'engager, les Communautés de Communes seraient présentes ainsi que le département de l'Ain. Les communes auraient un pouvoir de décision en diminution, par contre le syndicat mixte aurait les mêmes objectifs que le SleA.

B Rey remercie F Patin et J Barhomeuf et précise que 97% du village sera fibré.

P Labart : souvent les préfectures annulent les syndicats mixtes ou les fusionnent ; et là on parle d'en créer un,

J Barthomeuf souligne l'aspect positif de ces décisions. Il est indispensable de ne pas laisser le syndicat seul,

F Bloch : à quoi sert la fibre ? Il faut expliquer et informer les spinosiens.

F Patin : la fibre apporte un très haut débit, 4 x plus rapide que l'ADSL. Elle permet de télécharger des vidéos, des musiques, de sauvegarder et d'envoyer des fichiers volumineux à la demande en un instant et bien d'autres choses encore.

F Bloch : qui seront les opérateurs ?

F Patin : l'information se fera par le SIEA.

QUESTIONS DIVERSES

Elections Présidentielles, permanence du bureau de vote du 7 mai.

P Labart : lorsqu'il y a des élections il faut prévoir un briefing sur la tenue du bureau de vote.

Pour faciliter la recherche, prévoir 2 listes des procurations, une à l'entrée avec la liste électorale l'autre à côté de l'urne,

P Labart demande au nom de JP Fillon un point sur les travaux d'agrandissement de la cantine scolaire, une partie a été faite pendant les vacances de Pâques la 2^{ème} partie se fera pendant les vacances d'été.

Fête de la Nature 19 et 21 mai 2017 à St Bernard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h12

Prochain conseil municipal : Mardi 6 juin 2017 à 19h30